

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 25.06.11

Date de convocation : 20 novembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq  
 Le 26 novembre à 9 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël		X	
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine		X	
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**  
**Attribution de subventions pour la réalisation de prestations**  
**d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE a été lauréat de trois appels à projets (AAP) du programme d'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) entre 2021 et 2023, et que le Syndicat est actuellement lauréat d'ACTEE+.

Outre le déploiement d'une offre d'ingénierie au plus proche des porteurs de projets, les financements obtenus à travers ces différents programmes ont permis d'engager une large campagne d'études de faisabilité énergétique, préalable indispensable à des opérations de rénovation énergétique. À la suite de ces audits, plusieurs collectivités se sont prononcées en faveur d'un passage en phase opérationnelle et, pour ce faire, se sont faites accompagnées par un assistant à maîtrise d'ouvrage, avec un objectif de travaux à l'horizon 2025-2026.

Monsieur le Président rappelle également que dans le cadre de l'appel à projets CHÈNE 1 du programme ACTEE+, le SDEE a mobilisé des enveloppes spécifiques dédiées au financement des honoraires d'assistants à maîtrise d'ouvrages liés à la rénovation de bâtiments publics.

**Délibération n° : 25.06.11**

Il est ainsi proposé au vote des membres du Bureau Syndical le financement partiel des honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrages des projets suivants

Description de l'opération	Montant HT du marché d'AMO	Montant HT de l'aide proposée
Sur l'appel à projets CHÈNE 1		
<b>Commune de Florac-Trois-Rivières</b> Rénovation énergétique des écoles publiques	99 900 €	5 000 €
<b>Commune de Mont-Lozère et Goulet</b> Rénovation énergétique de l'école publique	35 075 €	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>134 975 €</b>	<b>10 000 €</b>

Considérant la période d'éligibilité des dépenses inhérente au programme CHÈNE 1, les justificatifs relatifs aux prestations réalisées devront être transmis au SDEE **avant le 31 août 2026**.

Ces deux dossiers mobilisent ainsi la totalité de l'enveloppe d'aides de **10 000 €** obtenue par le SDEE sur **l'AAP CHÈNE 1**.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**VALIDE** le financement des opérations présentées ci-dessus ;

**AUTORISE** son Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance  
Christian ROUX



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20251126-20250611-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025